

TARIFS ANNUELS 2023-2024

Les tarifs sont fixés par l'Association Scolaire forfaitairement et annuellement pour l'année scolaire, Ils tiennent compte des vacances et des périodes d'examen.

Le choix des options et du régime (internat - externat - demi-pension) fait partie du contrat d'inscription. Leur modification n'est donc pas automatique, elle peut remettre en question le maintien dans l'Etablissement et ne peut pas s'envisager en cours d'année. Tout souhait de changement doit, au préalable, obtenir l'accord de la Direction. L'acompte versé lors de l'inscription sera défalqué lors de la première facturation et ne sera pas remboursé en cas d'annulation non justifiée (mutation, orientation). Les départs anticipés ne donnent en aucun cas droit à une déduction.

Trois factures sont envoyées dans l'année: début octobre (42%), janvier (35%), avril (23%).

TARIFS POUR LES ELEVES NON BOURSIERS

	1 ^{ère} Facture	2 ^{ème} Facture	3 ^{ème} Facture	TOTAL
Externe 6° 5° sans étude du soir	709 €	590 €	388 €	1 687 €
Externe Collège	744 €	618 €	407 €	1 769 €
DP 6° 5° sans étude du soir	1 108 €	924 €	607 €	2 639 €
DP Collège (4 repas semaine)	1 143 €	952 €	626 €	2 721 €
Interne Collège	2 711 €	2 259 €	1 484 €	6 454 €

Externe Lycée	841 €	701 €	460 €	2 002 €
DP Lycée (5 repas semaine)	1 326 €	1 105 €	726 €	3 157 €
Interne Lycée	2 842 €	2 368 €	1 557 €	6 767 €

TARIFS POUR LES ELEVES BOURSIERS

(Avant déduction du montant des bourses attribué (si procuration faite à l'Etablissement))

(Se référer aux tableaux de plafonds de ressources, page suivante, afin de connaître votre échelon)

➤ COLLEGE :

	1 ^{ère} Facture	2 ^{ème} Facture	3 ^{ème} Facture	TOTAL
	Echelon 1			
Externe 6° 5° sans étude du soir	709 €	541 €	374 €	1 624 €
Externe Collège	744 €	569 €	393 €	1 706 €
DP 6° 5° sans étude du soir	1 108 €	875 €	593 €	2 576 €
DP Collège (4 repas semaine)	1 143 €	903 €	612 €	2 658 €
Interne Collège	2 711 €	2 210 €	1 470 €	6 391 €
	Echelons 2 et 3			
Externe 6° 5° sans étude du soir	709 €	494 €	359 €	1 562 €
Externe Collège	744 €	522 €	378 €	1 644 €
DP 6° 5° sans étude du soir	1 108 €	828 €	578 €	2 514 €
DP Collège (4 repas semaine)	1 143 €	856 €	597 €	2 596 €
Interne Collège	2 711 €	2 163 €	1 455 €	6 329 €

➤ **LYCEE :**

	1 ^{ère} Facture	2 ^{ème} Facture	3 ^{ème} Facture	TOTAL
	Echelons 1 à 3			
Externe Lycée	841 €	644 €	443 €	1 928 €
DP Lycée (5 repas semaine)	1 326 €	1 048 €	709 €	3 083 €
Interne Lycée	2 842 €	2 311 €	1 540 €	6 693 €
	Echelons 4 à 6			
Externe Lycée	841 €	587 €	426 €	1 854 €
DP Lycée (5 repas semaine)	1 326 €	991 €	692 €	3 009 €
Interne Lycée	2 842 €	2 254 €	1 523 €	6 619 €

PLAFONDS DE RESSOURCES ELEVES BOURSIERS

➤ **PLAFONDS DE RESSOURCES BOURSE DU COLLEGE :**

PLAFONDS DE RESSOURCES BOURSE DE LYCEE						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	19 014	15 051	12 783	10 309	6 407	2 504
2	20 475	16 422	13 944	11 245	7 120	2 992
3	23 400	19 157	16 269	13 121	8 543	3 966
4	27 057	21 896	18 594	14 996	9 966	4 937
5	30 713	26 001	22 080	17 807	12 102	6 397
6	35 102	30 105	25 567	20 621	14 239	7 856
7	39 489	34 211	29 054	23 430	16 374	9 317
8 ou plus	43 877	38 319	32 541	26 242	18 510	10 776

➤ **LAFONDS DE RESSOURCES BOURSE DE LYCEE :**

PLAFONDS DE RESSOURCES BOURSE DU COLLEGE			
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 951 €	8 622 €	3 042 €
2	19 632 €	10 613 €	3 744 €
3	23 313 €	12 602 €	4 446 €
4	26 993 €	14 593 €	5 149 €
5	30 675 €	16 582 €	5 851 €
6	34 356 €	18 572 €	6 553 €
7	38 037 €	20 563 €	7 255 €
8 ou plus	41 718 €	22 552 €	7 957 €

Prix unitaire du repas : 7,50 € pour tous les élèves externes (7 € pour le repas du mercredi des élèves demi-pensionnaires du collège).

Les élèves demi-pensionnaires du Collège qui voudraient prendre le repas du mercredi ainsi que tout élève externe voulant manger le midi quel que soit le jour, devront venir créditer leur carte à la comptabilité au moment des récréations,

Pour chaque élève et pour l'année, il est demandé 90 € pour couvrir les divers frais annexes : Agenda, cahiers exercices, sorties théâtre, cinéma, assurance etc.... Ce forfait ne comprend pas les voyages scolaires.

Chaque élève est assuré par un contrat global à SMACL Assurances (scolaire et extra-scolaire), inclus vacances scolaires d'été, dès son entrée à l'Institution.

Contrat : 367435/LAORC - SMACL ASSURANCES 141 Avenue Salvador-Allende CS 2000 79031 NIORT CEDEX 9

Pour les parents adhérents à l'APEL une Cotisation annuelle de 20 € apparaîtra sur la facture n°1 d'octobre

Chaque élève devra apporter le jour de la rentrée un chèque de 100 € de caution pour prêt des livres scolaires. Celui-ci ne sera pas encaissé et détruit en fin d'année scolaire après la restitution de la totalité des livres prêtés (les dégradations seront facturées).

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'Etablissement, bénéficient d'une réduction de leurs contributions familiales (20% pour le 2ème enfant, 25% pour le 3ème, 30% pour le 4ème).

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent se faire connaître auprès de la Direction afin de solliciter une aide particulière.

Les absences justifiées par un certificat médical, qui dépassent 5 jours consécutifs peuvent donner droit à un remboursement des repas non consommés.

REGLEMENT:

Les factures sont payables :

✚ Dès réception de celle-ci, par chèque bancaire à l'ordre de : « INSTITUTION SAINTE-MARIE ».

✚ Ou mensuellement, par prélèvement automatique :

(Facture d'octobre divisée par 3 ; facture de Janvier / 3 ; et Avril / 2). Soit 8 prélèvements dans l'année scolaire tous les 15 du mois, d'Octobre à Mai inclus.

(Remplir une demande de prélèvement SEPA qui vous sera donnée en joignant un I. B. A.N (coller au dos de l'imprimé).

✚ Par virement bancaire : CIC LA SEYNE : FR76 1009 6180 7200 0860 1390 127

✚ Par Carte Bleue sur le site EcoleDirecte